

COMMENT LUTTER CONTRE LES CAMBRIOLAGES

LA POLICE MUNICIPALE DE NOISY-LE-GRAND VOUS INFORME

Pour limiter les risques de cambriolage, la Police Municipale de Noisy-le-Grand vous informe sur les « bons réflexes » de précaution et de vigilance à appliquer **systématiquement** :

SE PROTEGER DES CAMBRIOLAGES

La dissuasion des cambrioleurs commence par une bonne protection de son domicile :

- Equiper sa porte d'entrée d'un système de fermeture fiable, d'un viseur optique, d'un entrebâilleur ;
- Installer des équipements techniques adaptés (volets, éclairage automatique intérieur/extérieur, alarmes...). Demandez conseil à un spécialiste ;

Utiliser efficacement les équipements de protection :

- La porte d'entrée doit rester fermée à clef, même lorsque l'on reste à l'intérieur ;
- Ne pas laisser de clé sur la serrure intérieure d'une porte vitrée ;
- Eviter de laisser les fenêtres ouvertes en votre absence, ou au cours de la nuit ;
- Eviter de laisser les fenêtres du rez de chaussée ouvertes, même en votre présence, si elles sont accessibles depuis la voie publique ;
- Ne jamais laisser ses clés sous le paillason, dans la boîte aux lettres ou encore dans un pot de fleurs... Les confier à une personne de confiance ;
- Ne jamais laisser traîner dans son jardin une échelle, des outils, un échafaudage...

L'absence de renseignements handicape les malfaiteurs :

- Ne jamais inscrire son nom et son adresse sur un trousseau de clés ;
- Sur sa boîte à lettres ou sa porte, ne préciser que son nom (sans faire mention du prénom).
- Ne jamais laisser près de la porte d'entrée ou en évidence les bijoux, cartes bancaires, sacs à main, clés de voiture ni objets de valeur visibles à travers les fenêtres.

EN CAS D'ABSENCE DURABLE

- Aviser ses voisins ou le gardien de sa résidence de son absence ;
- Créer l'illusion d'une présence, à l'aide d'un programmateur pour la lumière, la télévision, la radio...
- La ville de Noisy-le-Grand propose gratuitement, dans le cadre des « Opérations Tranquillité Vacances », des visites régulières de la Police Municipale pendant les vacances. Il suffit, pour cela, de se faire enregistrer à l'accueil de la Police Municipale, situé au 72 Boulevard Paul Pambrun à Noisy-le-Grand ;
- La Police Nationale propose le même dispositif.

ATTENTIFS ENTRE VOISINS

- Relever le courrier de son (ses) voisin(s) en son (leur) absence ;
- Ouvrir et refermer leurs volets ;
- Appeler immédiatement la police municipale (01.45.92.58.58) ou la police nationale (17) en cas d'anomalie...

POUVOIR ALERTER A TOUT MOMENT

- Penser à garder à proximité de son téléphone les numéros d'appel utiles et si possible les mémoriser dans son téléphone ;
- Signaler à la police municipale ou à la police nationale tout fait suspect pouvant laisser présager la préparation ou la commission d'un cambriolage.

EN CAS DE CAMBRIOLAGE

- Ne rien toucher et **contacter immédiatement** la Police Nationale ou la Police Municipale aux numéros figurant ci-dessus ;
- Ne prendre aucun risque si les cambrioleurs sont encore sur place, mais privilégier le recueil d'éléments d'identification utiles (véhicule, plaque minéralogique, langage, vêtements pour en rechercher le ou les auteurs qui seront déférés à la justice) ;
- Déposer plainte au Commissariat en se munissant d'une pièce d'identité ;
- Faire opposition auprès de sa banque pour tout chéquier et/ou carte de crédit dérobé(s)
- Déclarer le sinistre à son assureur.